

Bulletin d'information

N°2 AVRIL 2023

Culture



Sport



Formation



ÉDITO

Voici les deux-tiers de la saison 2022/2023 d'écoulés, et nous sommes dans la dernière ligne droite de cette fin de saison. Les mois de mai, juin et juillet vont être particulièrement bien occupés avec les diverses actions projetées tant en culture, qu'en activités physiques et sportives, et que ce soit au niveau ligue ou au niveau national.

Nous espérons que les participants seront à la hauteur des objectifs et que le travail des différents bénévoles ne sera pas vain. Il ne faut pas oublier que sans eux rien ne se déroulerait. Remercions-les par avance pour leur dévouement.

Le 1^{er} avril, les représentants des associations affiliées à la Fédération des clubs de la défense, se sont retrouvés à La Grande-Motte dans le cadre de l'assemblée générale fédérale, au cours de laquelle les rapports d'activité et financier 2022, ainsi que les budgets 2023 et 2024 leur étaient soumis au vote. Quelques modifications réglementaires ont également été présentées au vote pour application, surtout pendant la prochaine mandature 2024/2028. L'an prochain, l'assemblée générale se déroulera à Bordeaux les 5 et 6 avril 2024, avec à la clé l'élection d'un nouveau comité directeur, et d'un ou d'une président(e). Au cours de ce regroupement annuel, le nouveau Plan de développement fédéral 2024/2028 devrait être soumis au vote des mandatés des associations locales et régionales. Alors, enregistrez dès à présent ces dates sur votre agenda, afin que votre association soit représentée à ce moment important de la vie fédérale.

Dans ce bulletin vous trouverez les différentes manifestations nationales et régionales qui se tiendront dans la ligue en cette fin de saison. Mais déjà, il nous faut penser à la saison 2023/2024, qui clôturera la mandature et le Plan de développement Horizon 2024 LCVL, sans compter les manifestations nationales que la ligue va proposer à l'organisation avec les clubs supports.

Après les réunions de zone, tenues courant janvier et mars, celles de juin vont permettre de pré-positionner les actions tant dans le domaine de la formation, que dans celui des rencontres inter-associations de loisirs. Ceci permettra ensuite à la ligue de déposer ses projets d'actions auprès du Conseil Régional pour la nouvelle saison au titre de la Convention du Plan de développement 2022/2025.

Nul doute que la mobilisation des associations sera forte pour assister à ces réunions, afin d'exprimer les diverses intentions. Ce sont les associations locales qui feront la vie de la ligue pour la prochaine saison.

Enfin, souhaitons la bienvenue au Club Sportif de la Caserne d'Amboise, nouvellement affilié, qui rejoint la fédération, et donc la ligue.

Mais, ne perdons pas de vue l'objectif de 5100 licenciés en cette saison 2022/2023, et celui de 6000 licenciés en 2023/2024. Ce qui nécessite une pleine mobilisation de chaque association pour se faire connaître et reconnaître, tant en interne qu'en externe, et ceci en participant soit à la journée des arrivants, soit à la fête ou forum des associations.

Un point sera effectué concernant ces participations, lors des réunions de zone d'octobre 2023. La recherche de nouveaux adhérents et la reconquête de ceux et celles qui ont perdu l'habitude des activités associatives, suite à la pandémie, sont primordiales tant pour les associations locales que pour la ligue. Sa solvabilité financière, en particulier envers le Conseil Régional tiers financeur, passe inévitablement par un nombre conséquent de licenciés.

Alors, dès à présent il faut se mobiliser et participer à toutes les actions qui permettront de retrouver le nombre d'adhérents que les associations avaient lors de la saison 2019/2020.

Le président de la Ligue Centre-Val de Loire,
Yannick VRIGNAUD

Bulletin d'information Ligue Centre-Val de Loire de la FCD

- Directeur de la publication : Yannick VRIGNAUD
- Comité de rédaction : Yannick VRIGNAUD, Laure CHAUVAT
- Ont collaboré à ce numéro : Patrick et Monique AZARIAN, Tanguy BARILLOT, Philippe BERTON, Valérie CLÉMENT, Paul COLLET, Dominique DION, Anna DUPIRE, Éric RUDOWSKI, Bruno VINCENT
- Impression : EDIACA
- Tirage : 250 exemplaires - N°2 AVRIL 2023
ISSN : 2648- 8620
- Contact : Ligue CVL - 16 bd Lahitolle - 18021 Bourges Cedex
E-mail : liguecvl.fcd@gmail.com - Téléphone : 02 48 66 51 41
Site internet : <http://liguecvl.lafederationdefense.fr/>
Facebook : <https://www.facebook.com/liguecvl>

SOMMAIRE

• CULTURE P3

Salon artistique de Gidy
CSA Romorantin : animation reliure

• FORMATIONS P4

ASEAB : formation PSC1
Formation reliure

• SPORT P5

Calendrier
Championnat national de cyclisme sur route
Championnat national de golf
Championnat national de triathlon
Championnat national de karaté et judo
Tournoi de rugby à 7
Championnat régional de badminton

• VIE DES CLUBS P8

ASEAB : sortie moto à Levroux
CSA Gien sur Facebook
Activité escrime au CSA EMB
CNSO : rencontre badminton
Salon du modélisme
ASEAB : force athlétique
Sortie moto au musée Matra

• LA LIGUE ET VOUS P11

Un nouveau club à la ligue
Assemblée générale FCD
Réunions de zone

• INFOS JURIDIQUES P12

La cotisation
Travailleur auto-entrepreneur

CULTURE

4^{ÈME} SALON ARTISTIQUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Du 22 au 29 mai 2023, et plus particulièrement lors du week-end de la Pentecôte, la 4^{ème} édition du Salon artistique du Centre-Val de Loire va se dérouler dans la commune de Gidy, située dans le Loiret près de la Base Aérienne d'Orléans-Bricy, avec le soutien de la "culturactivités" du Club Sportif et Artistique de la BA 123 Orléans, et la municipalité, qui a mis à disposition la salle du conseil municipal et tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation.

Ce Salon sera rehaussé par la présence de 5 invités d'honneur, à savoir, en Métiers d'art : Patricia ALLORANT (reliuseuse) et Igor WOLINSKI (maître verrier), en Peinture & Sculpture : Catherine LAINE (sculptrice) et François CAPLAN (aquarelliste), en Photographie : Jean-Yves DUCHAILLUT.

Les inscriptions ont été nombreuses pour montrer la qualité des différentes œuvres réalisées au sein des activités artistiques pratiquées dans les associations affiliées à la fédération de notre région. Et avec, pour certain(e)s exposant(e)s, l'envie d'être sélectionné(e) pour le Salon national de 2023.

En Métiers d'art, une cinquantaine d'artistes ont inscrits une centaine d'œuvres ; en Peinture & Sculpture, une dizaine d'artistes ont inscrits une vingtaine d'œuvres ; en photographies, une dizaine d'artistes ont inscrits une soixantaine d'œuvres.

Les 3 jurys auront, une fois de plus, bien des difficultés pour attribuer les prix venant récompenser les heures de travail effectuées pour le plaisir des yeux. Merci d'avance à toutes ces personnes qui ont accepté cette tâche ingrate mais ô combien nécessaire.

Merci aussi à l'équipe de bénévoles tant du CSA que de la commission culturelle de la ligue pour la préparation de cette manifestation qui, une fois de plus, devrait connaître le plein succès. Alors, prenez un peu de votre temps, pour venir admirer les œuvres de nos invités d'honneur et des exposants.

■ Par Yannick VRIGNAUD



CSA ROMORANTIN

ANIMATION RELIURE JAPONAISE

Durant les vacances de février, le CSA Romorantin a organisé une animation "reliure japonaise" à la Maison de la Jeunesse et de la Culture à Romorantin.

La reliure japonaise est une reliure artisanale pratiquée en Extrême-Orient, sans colle, utilisant deux feuilles plus épaisses autour des feuilles du livre et un fil qui enserme les feuilles au travers de quatre ou six trous.

23 enfants et adolescents de 6 à 16 ans y ont participé.

Après avoir raconté une histoire sur leur carnet, avec l'aide d'Anne-France de la MJC, ils ont cousu leur carnet en reliure japonaise avec l'aide de Patrick et Monique Azarian, animateurs de l'activité reliure du CSA.

■ Par Patrick et Monique AZARIAN



FORMATIONS

L'ASEAB A ORGANISÉ UNE FORMATION PSC1

L'ASEAB a organisé une formation PSC1 le 9 février 2023 à Bourges. Elle a réuni 15 participants de l'ASEAB et une personne de la Ligue Centre-Val de Loire.

La formation a été assurée par 2 formateurs de l'ASL UIISC1 de Nogent-le-Rotrou.

Basée uniquement sur la pratique, cette formation aux GQS (Gestes Qui Sauvent) se déroule suivant huit modules :

- Protéger et alerter les secours
- Les malaises
- Les hémorragies (pose pansement israélien, coussin hémostatique d'urgence, garrot)
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque et la défibrillation
- Les plaies et les brûlures
- L'obturation des voies respiratoires
- Les traumatismes

L'après-midi nous terminons les trois derniers modules et nos instructeurs nous mettent en situation pour nous faire passer l'évaluation de nos acquis.



Cette formation, d'un avis général, nous enseigne le comportement à tenir dans des situations que nous pouvons rencontrer au quotidien dans le milieu familial, du travail ou associatif.

Merci à nos formateurs et à tous les participants. Pour rappel, le coût nominal de cette formation est de 20€, l'ASEAB, dont la sécurité de ces adhérents est au centre de ses préoccupations, en a pris la moitié à sa charge.

En espérant qu'à l'avenir, d'autres adhérents viennent rejoindre le cercle trop restreint des PSC1.

■ Par Dominique DION



L'ASL UIISC1 de Nogent-le-Rotrou et le CSA Tours-Centre proposent régulièrement des formations secourisme PSC1.

N'hésitez pas à les contacter pour mettre en place ou assister aux formations.

FORMATION RESTAURATION DE LIVRES ANCIENS

La Fédération des Clubs de la Défense a organisé un stage de formation «Restauration des livres anciens» du 21 au 24 février au Centre de formation et de restauration du patrimoine écrit (CFRPE) à Tours.

3 adhérents de l'activité reliure du CSA Romorantin, ainsi que 2 adhérents du CSLG Le Blanc et 3 adhérentes du Club Sportif de la Garnison de Rennes ont participé à ce stage.

Il était animé par Olivier MAUPIN, maître relieur et maître restaurateur, directeur du CFRPE de Tours.

La formation était axée principalement sur la restauration des livres reliés en percaline ou lustrine ayant une valeur historique. Pour cela les stagiaires ont d'abord eu une formation théorique sur la connaissance des techniques de reliure en toile lors des années 1800 à 1940 avant de passer à la pratique sur un cartonnage historié à restaurer.

Pour commencer, débrogage des blocs livres, puis préparation des corps d'ouvrages et de la restauration de la toile.



■ Par Laure CHAUVAT

SPORT

CALENDRIER SPORTIF 2022/2023

Retrouvez toutes les affiches des manifestations sur notre site internet

AVRIL 2023

SAMEDI 1^{ER} CHAMPIONNAT DE GOLF DE PRINTEMPS ROCHEFORT-EN-YVELINES (78)

JEUDI 6 TOURNOI DE FOOTBALL À 7 NOGENT-LE-ROTROU (28)

SAMEDI 15 RANDONNÉE VTT SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (18)

SAMEDI 22 SORTIE MOTO ROGNY LES 7 ÉCLUSES (89)

SAMEDI 29 INITIATION GOLF BOURGES (18)

MAI 2023

SAMEDI 13 RANDONNÉE PÉDESTRE ORLÉANS (45)

SAMEDI 13 CONVIVIALE GOLF BOURGES (18)

SAMEDI 13 CHAMPIONNAT DE BALL-TRAP ORLÉANS (45)

JUIN 2023

SAMEDI 3 CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME FCD ALLOGNY (18)

SAMEDI 10 GOLF D'ÉTÉ SOUANCÉ-AU-PERCHE (28)

SAMEDI 10 KARTING CLION-SUR-INDRE (36)

VENDREDI 30 AU DIMANCHE 2/07 CHAMPIONNAT NATIONAL DE GOLF PAR ÉQUIPE FCD DONNERY ET LIMÈRE (45)

JUILLET 2023

SAMEDI 8 CHAMPIONNAT NATIONAL DE TRIATHLON FCD ET CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE CHÂTEAUROUX (36)

CHAMPIONNATS NATIONAUX PRÉVUS DANS LA LIGUE

CHAMPIONNAT NATIONAL DE GOLF PAR ÉQUIPE

Le championnat 2023 de golf par équipe va renouer avec l'ancienne formule, par la seule présence de 120 golfeuses et golfeurs licenciés à la Fédération des clubs de la défense, et issus des sélections dans les 9 ligues métropolitaines.

Cette manifestation décernera le Trophée GMF pour l'année 2023 à l'équipe constituée de 4 golfeuses-uses qui arrivera en tête après les 2 tours effectués sur le golf de Donnery le samedi 1^{er} juillet, puis sur celui de Limère le dimanche 2 juillet 2023.

La seule inconnue à ce jour, c'est le temps, que nous espérons être sous les meilleurs auspices compte tenu de l'excellente qualité et de la réputation des 2 golfs.



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE

Comme disent les coureurs, nous sommes dans la dernière ligne droite, concernant l'organisation du Championnat national fédéral de cyclisme sur route. Après la clôture des inscriptions fixée au 30 avril, nous devrions connaître le nombre de participant(e)s qui voudront en découdre sur le magnifique circuit dans la Forêt d'Allogny le samedi 3 juin 2023.

Les membres du comité d'organisation, constitué de l'Association Sportive Et Artistique de Bourges (ASEAB) et de la ligue, ont, au cours de leurs réunions, concocté un programme agréable afin que chacune et chacun garde un excellent souvenir de leur passage en Berry.

N'hésitez pas à venir assister aux exploits de nos licenciés sur un circuit très sélectif avec de nombreuses côtes nécessitant des relances, au cours des 6 ou 7 tours qui seront au programme.



CHAMPIONNAT NATIONAL DE TRIATHLON

Sollicitée par la fédération pour pallier à la défection de l'association support prévue initialement, les membres du comité directeur de la ligue ont donné leur accord afin que la Ligue Centre-Val de Loire organise le championnat mutualisé de triathlon le samedi 8 juillet 2023 à Châteauroux.

Une soixantaine de licenciés FCD et 130 militaires des 4 armées vont s'affronter sur les 3 disciplines : natation - vélo - course à pied, autour du lac de Belle-Isle.

Merci au Triathlon Club Châteauroux Métropole Indre qui assurera le support logistique au niveau technique avec le Club Sportif et Artistique des Ecoles Militaires de Bourges. La ligue se chargeant de toute la partie logistique au plan hébergement et restauration, et au niveau administratif et financier, comme elle en a l'habitude.

D'ores et déjà, nous ne pouvons que souhaiter la bienvenue à ces triathlètes à Châteauroux.

Par Yannick VRIGNAUD

CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATÉ ET DE JUDO

La Ligue Île-de-France a organisé avec le soutien du Comité de Judo de l'Essonne, le championnat national 2023 de judo et de karaté qui s'est déroulé le samedi 25 février 2023 au dojo de Brétigny-sur-Orge (91).

Ce championnat fut un grand succès devant un public en nombre et mobilisé au sein des gradins.

150 judokas sont venus de toute la France pour défendre les couleurs de leurs clubs FCD.

La Ligue Centre-Val de Loire a brillé au travers de ses adhérents notamment avec Tanguy BARILLOT du tout nouveau Club Sportif de la Caserne d'Amboise qui a fini 3^{ème} de la catégorie -90 kg.



Championnat national de karaté : Louis CHESNOT en bas à droite

En karaté, ce sont 80 karatékas qui sont venus de toute la France pour défendre les couleurs de leur club.

Là encore la Ligue Centre-Val de Loire s'est illustrée grâce à une magnifique première place en combiné +36 kg pour Louis CHESNOT de l'ASL UIISC1 de Nogent-le-Rotrou.

Félicitations à eux !

■ Par Laure CHAUVAT



Championnat national de judo

Retrouvez les vidéos sur le site FCD



TOURNOI DE RUGBY À 7

La ligue a organisé, avec le support de l'Association Sports et Loisirs (ASL) de l'Unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile 1 de Nogent-le-Rotrou un tournoi de rugby à 7 le jeudi 16 mars.

Face à l'équipe du CSA Dauphin Cavalerie du 12^e régiment de cuirassiers d'Olivet, l'ASL de l'UIISC1 s'est imposée à domicile 29 à 7.

Les sapeurs-sauveteurs se qualifient donc pour le championnat national de la Fédération des Clubs de la Défense organisé à Nice au mois de juin.

A l'issue du tournoi officiel, une rencontre mixte a eu lieu avec l'intégration de 5 féminines. Là encore les joueurs et joueuses de l'ASL Nogent-le-Rotrou ont battu le CSA Dauphin Cavalerie 45 à 12.



© Facebook UIISC1

■ Par Laure CHAUVAT



CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE BADMINTON

La ligue a organisé le championnat de badminton à Châtillon-sur-Loire (45) le samedi 4 mars 2023 avec le support du CSA 12^{ème} BSMAT de Gien.

5 clubs étaient présents avec la participation de 23 joueurs : CSA EMBourges, CSLG Orléans, CSA Gien, CSA Tours-Centre et CSA CNSO.

Les qualificatifs se sont déroulés sur 7 tableaux et 41 matchs ont été réalisés.

L'ensemble des joueurs ont terminé l'après-midi sur des matchs en double et double mixte.

■ Par Éric RUDOWSKI



RÉSULTATS

SIMPLE HOMME JEUNE	Vainqueur : Hugo RUDOWSKI	CSA 12 ^{ème} BSMAT GIEN
SIMPLE HOMME SÉNIORS	Vainqueur : Arnaud SEGURA Finaliste : Théo SOETENS 3 ^{ème} place : Dorian DUNEUFGERMAIN	CSA CNSO Orléans CSA CNSO Orléans CSA CNSO Orléans
SIMPLE DAME VÉTÉRAN 1	Vainqueur : Cécile PERDOUX	CSA CNSO Orléans
SIMPLE DAME VÉTÉRAN 3	Vainqueur : Sandrine FORSTER Finaliste : Virginie PIERSON 3 ^{ème} place : Anna DUPIRE	CSA Tours-Centre CSA EMBourges CSA CNSO Orléans
SIMPLE DAME VÉTÉRAN 4	Vainqueur : Hélène BAUSSON	CSA EMBourges
SIMPLE HOMME VÉTÉRAN 1	Vainqueur : Mickael GAUDECHOUX	CSA EMBourges
SIMPLE HOMME VÉTÉRAN 2	Vainqueur : Johann JOUBERT Finaliste : Alexandre HAYE 3 ^{ème} place : Evguenii NOVARTCHOUK 4 ^{ème} place : Jordan LALLOT	CSA Tours-Centre CSA EMBourges CSA Tours-Centre CSLG Orléans
SIMPLE HOMME VÉTÉRAN 3	Vainqueur : Ali ISSOUFI Finaliste : Éric RUDOWSKI 3 ^{ème} place : Michael ROGER 4 ^{ème} place : Mekki HOURY	CSA EMBourges CSA 12 ^{ème} BSMAT GIEN CSA Tours-Centre CSA CNSO Orléans
SIMPLE HOMME VÉTÉRAN 4	Vainqueur : Sylvain COLLIN	CSA EMBourges
SIMPLE HOMME VÉTÉRAN 5	Vainqueur : Philippe BLANCHER	CSA Tours-Centre



Simple Homme Sénior



Simple Dame Vétérans 3



Simple Homme Vétérans 2



Simple Homme Vétérans 3



VIE DES CLUBS

SORTIE À LEVROUX POUR L'ACTIVITÉ TOURISME MOTO DE L'ASEAB

Samedi 18 mars 2023, une partie de l'activité Tourisme Moto de l'ASEAB se retrouve pour une Petite Cité de Caractère, cité du cuir et du parchemin : Levroux, dans l'Indre.

Nous sommes un peu inquiets de la survenue d'éventuelles averses, les vestes et pantalons de pluie font leur apparition avant le départ. Le trajet se déroule sans pluie et à notre arrivée à Levroux, nous nous garons sur la place du centre-ville.

Nous allons tout d'abord à l'office de tourisme qui a organisé les deux visites prévues. Puis, notre groupe, Françoise et Christian, François, Jacques, Christian, Marie-Claude et Philippe, part à la recherche de l'atelier du parcheminier, que nous peinons à trouver car aucune indication sur le trajet. Heureusement un habitant nous renseigne. Nous passons devant une mégisserie où de grands séchoirs anciens laissent entrevoir des nombreuses peaux en train de sécher. Nous sommes dans ce qui était autrefois le quartier des mégisseries et des parcheminiers.



L'atelier du parcheminier se situe dans une zone autrefois marécageuse car cette activité du travail des peaux nécessite beaucoup d'eau. Cet atelier associatif a pour vocation de préserver et de transmettre la technique de la fabrication du parchemin à partir des peaux.

Jean-Charles, qui nous reçoit, est le fils du dernier parcheminier et il nous explique avec force détails et démonstrations les différentes étapes du travail sur une peau qu'il effectue devant nous.

Nous sommes étonnés de découvrir les différentes utilisations d'un parchemin, outre la calligraphie et l'enluminure, dans les domaines de l'ameublement et du luxe.

Nous testons la résistance d'un parchemin, impossible de le déchirer, et c'est pour cela qu'il servait également dans les documents commerciaux comme les étiquettes par exemple.

Tous les outils anciens sont dans cet atelier et continuent d'être utilisés.

Nous admirons également quelques enluminures ou pages de calligraphie exposées, ainsi que des petits objets proposés à la vente, cartes postales, marque-pages.



Une belle averse se déclenche pendant notre visite, heureusement elle se calme le temps de rejoindre à pied le deuxième lieu de visite.

Le musée du cuir et du parchemin

Ouvert depuis 1982, ce musée est dédié à la découverte d'un savoir-faire qui est une caractéristique de Levroux. Un film nous permet de revoir une partie de ce que nous a exposé le parcheminier. La visite nous permet ensuite de découvrir le travail de la transformation de la peau en cuir, ou en parchemin.



Les maquettes et les nombreux outils anciens présentés aident à la compréhension de cette activité qui fut l'activité principale de Levroux pendant plusieurs siècles. Aujourd'hui, les cuirs réalisés à Levroux sont pour l'essentiel destinés à l'industrie du luxe.

A noter également que ces savoir-faire se perpétuent grâce à des formations professionnelles dispensées par le lycée Balzac d'Alembert d'Issoudun. C'est d'ailleurs un enseignant de cet établissement qui nous a guidés pendant la visite du musée.

Il est plus de 17h30 quand nous quittons le musée. Cet après-midi est bien rempli et nous décidons de rentrer directement pour ne pas arriver trop tard à Bourges. Le retour par des petites routes nous permet d'admirer au passage de nombreux villages anciens, de beaux domaines, de vieilles maisons.

Finalement, toute la sortie s'est déroulée de la meilleure façon possible, avec la pluie uniquement sur le retour et en fin de trajet.

■ Par Philippe BERTON

UNE NOUVELLE PAGE FACEBOOK À SUIVRE

Le CSA de la 12^{ème} BSMAT détachement de Gien est heureux de vous annoncer la création de sa page Facebook !

Vous y trouverez toutes les actualités du CSA ainsi que les activités proposées.

Pour nous trouver rien de plus simple !!

Il suffit de rechercher **CSA 12^e BSMAT Det-Gien** sur Facebook et de nous suivre en cliquant sur le lien.

■ Par Bruno VINCENT

CSA EMB : L'ESCRIME À L'HONNEUR

L'activité escrime du CSA EMB est en forme. Nos tireurs brillent par leurs participations et leurs résultats aux compétitions.



Mélina à Valence



Quentin à Hénin-Beaumont



L'équipe épée

Ces derniers week-ends, Mélina et Quentin se sont déplacés respectivement à Valence et à Henin-Beaumont pour assurer leurs qualifications aux championnats de France fleuret de la Fédération Française d'Escrime.

L'épée s'est également distinguée au championnat régional puisqu'elle a pu pour la première fois présenter une équipe.

L'activité escrime du CSA ne s'engage pas uniquement auprès des compétiteurs, puisque le dernier week-end de mars, elle s'est associée avec le comité départemental d'escrime pour

organiser un entraînement commun à plusieurs clubs pour nos plus jeunes. Ils étaient une vingtaine d'enfants à savourer le plaisir de partager cette journée animée par notre Maître d'arme Céline DECAP.

■ Par Valérie CLÉMENT



CSA CNSO : RENCONTRE DE BADMINTON

Le CSA CNSO Orléans a organisé une rencontre de zone de badminton en nocturne mardi 4 avril au gymnase du quartier Sonis au CNSO.

4 clubs de la zone Loiret ont participé à cette rencontre : le CSA CNSO Orléans, le CSA 12^e BSMAT de Gien, le CSA Dauphin Cavalerie d'Olivet et le CSLG Orléans.

29 participants, dont 5 féminines se sont affrontés lors de matchs amicaux.

La rencontre s'est clôturée par un pot de l'amitié.

■ Par Anna DUPIRE



SALON DU MODÉLISME ORGANISÉ PAR L'ASEAB

L'activité modélisme/aéromodélisme de l'ASEAB organise un salon du modélisme, de la maquette et des figurines les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023 à Saint-Germain-du-Puy - Espace Nelson Mandela.

Ce sera la troisième édition de ce salon dans la commune de Saint-Germain-du-Puy (18).

Le premier salon s'était tenu espace Nelson Mandela les 3 et 4 mars 2018 et avait été organisé par la section ferroviapathe de l'AJP (Association Justices Pijolins). L'ASEAB avait exposé de très nombreux modèles dans toutes les disciplines du modélisme.

Les 20 et 21 février 2020, c'est l'activité modélisme/aéromodélisme de l'ASEAB qui avait organisé le deuxième salon dans le gymnase Yannick Souvré. Comme pour la première édition, ce fut un très grand succès.

Après une pause due à la pandémie de COVID, le bureau de l'activité modélisme/aéromodélisme de l'ASEAB a rencontré Madame le maire de Saint-Germain-du-Puy afin de lui présenter le projet de ce troisième salon. Il a reçu le soutien de la municipalité.

Ce salon se tiendra donc les 16 et 17 septembre 2023 dans l'espace Nelson Mandela.

Réservez vite la date dans vos agendas !

■ Par Paul COLLET



ASEAB : FORCE ATHLÉTIQUE

Les 11 et 12 mars 2023 se tenait à la Ferté Gaucher les finales fédérales de la fédération sportive de force athlétique (FSFA).

3 athlètes de l'activité musculation de l'ASEAB étaient qualifiés pour participer à cette compétition et venaient concourir en vue d'une qualification pour les prochains championnats d'Europe qui se dérouleront en Angleterre ou pour les championnats du Monde qui auront lieu en Sardaigne.



Marie Line DEMARE, Catégorie V4 – 63 kg réalise :

- 52,5 kg en développé couché – qualifiée Europe,
- 65 kg en développé couché équipé – qualifiée Monde.

Fabrice MARCHET, Catégorie V5 - 90 kg réalise

- 117,5 kg en développé couché équipé – qualifié Europe



Jacky BUSSIERE, Catégorie V7 - 90 kg réalise :

- 125 kg en développé couché – record fédéral – qualifié Europe et Monde
- 150 kg en développé couché équipé – record du Monde WDFPF – qualifié Europe et Monde
- 162,5 kg en soulevé de terre – record fédéral – qualifié Europe et Monde

Objectif atteint pour ces trois athlètes !

■ Par Philippe BERTON

TOURISME MOTO DE L'ASEAB : SORTIE AU MUSÉE MATRA

Malgré une météo un peu fraîche, 7 courageux de l'activité Tourisme Moto se sont retrouvés pour une visite du musée Matra de Romorantin et de son exposition temporaire « Un rêve de liberté, de la mobylette au cyclo-sport ». Le départ est donné pour rejoindre Romorantin par la route la plus directe, qui suit le Cher une bonne partie du temps. C'est l'occasion de traverser quelques villages comme Mennetou-sur-Cher, cité médiévale bien connue.



La première étape prévue est le restaurant Buffalo Grill. C'est l'occasion de nous retrouver autour d'assiettes bien remplies et d'échanger sur les futurs projets de l'activité. Après nous être restaurés, nous reprenons les motos pour rejoindre le musée Matra, à quelques kilomètres du restaurant. Le temps de garer les motos à l'arrière du musée et de prendre les billets, nous sommes plongés dans les années passées avec une impressionnante collection de vélomoteurs, cyclomoteurs et cyclo-sports de toutes marques allant des années 1920 au début des années 2000 et notamment 80 machines des années 1950 à 1980 que nous avions tous, pour certaines, connues dans notre adolescence.

Bien que nous ayons pour la plupart déjà visité ce musée, nous faisons aussi un tour dans l'exposition permanente qui présente les véhicules « Matra » comme l'Espace et ses différentes évolutions, la Bagheera, la Muréna, ... ainsi que de très nombreux prototypes ou concept-cars. Une impressionnante collection de voitures de course de la marque est également présentée ainsi que les moteurs ou éléments de moteur de ces engins. C'est l'occasion d'admirer de bien belles mécaniques.



En fin d'après-midi nous reprenons la route pour un retour par la Sologne avec un arrêt incontournable à Nançay pour ramener quelques sachets de leurs réputés sablés dans nos sacoches.

De retour à Bourges, nous faisons un dernier et court arrêt à notre point de départ du matin pour se dire au revoir et échanger quelques mots sur cette agréable sortie.

■ Par Philippe BERTON

LA LIGUE ET VOUS

UN NOUVEAU CLUB À LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Après plusieurs années à être une annexe du Club Sportif et Artistique Dutertre (Escadron de Gendarmerie Mobile de Joué-Lès-Tours), les militaires de la Caserne de Gendarmerie d'Amboise ont souhaité prendre leur indépendance. Sans aucune connaissance du milieu associatif, ils se sont lancés le défi de créer le Club Sportif de la Caserne d'Amboise. Le but était dans un premier temps d'être autonome, mais surtout d'amener une cohésion au sein des différentes unités présentes au sein de la caserne d'Amboise autour d'activités sportives.

Après quelques mois, il y a déjà une vingtaine de licenciés, deux disciplines : la musculation et le judo.

Nos objectifs futurs sont d'attirer de plus en plus de licenciés et d'investir dans des matériels correspondant aux attentes de chacun afin que tous puissent s'épanouir au sein de la caserne.



4^{ème} en partant de la gauche : Tanguy BARILLOT

Le 25 février 2023 s'est déroulé le Championnat de France de Judo de la Fédération des Clubs de la Défense, Tanguy BARILLOT, président du CSC Amboise était inscrit dans la catégorie des -90 kg, et s'est hissé sur la troisième place du podium. Pour une première participation à une manifestation nationale le CSC Amboise s'est distingué par ses bons résultats.

■ Par Tanguy BARILLOT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FCD À LA GRANDE-MOTTE

Lors de l'assemblée générale fédérale tenue samedi 1^{er} avril 2023 à La Grande Motte, 10 clubs, dont la ligue, étaient présents et 15 avaient donné leur pouvoir, soit à une association ou à la ligue, soit à la présidente fédérale, représentant 78,125% de clubs présents et représentés.

Nous remercions ces 25 associations de s'être mobilisées pour cet événement.

Les représentants des associations locales et régionales présents et représentés ont, à une forte majorité, procédé à la validation :

- du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2022 à Bourges ;
- du rapport financier 2022,
- des budgets 2023 et 2024,
- de l'affectation du résultat d'exercice au report à nouveau,
- du rapport d'activité 2022,
- des modifications du règlement intérieur fédéral,
- de la charte éthique et de déontologie.



Ces décisions vont impliquer l'augmentation de la participation fédérale au 1^{er} septembre 2023 à un montant de 18,50€ pour la saison 2023/2024, et à 19€ au 1^{er} septembre 2024 pour la saison 2024/2025. La ligue percevra 2,80€ par licence pour la saison

2023/2024, et 2,90€ pour la saison 2024/2025.

Cela va entraîner également la suppression de la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication, ou l'attestation du questionnaire de santé, pour les activités d'entretien ou pour la pratique en compétition, hors disciplines à contraintes particulières qui restent soumises à la présentation annuelle du certificat d'absence de contre-indication.

Chaque adhérent devra alors fournir l'attestation, et non son questionnaire de santé, ou cocher tout simplement la case sur le bulletin de demande d'adhésion attestant n'avoir pas répondu positivement à au moins une question.

Henri LE FLEM du CSLG Le Blanc, Pascal POTTIER du CSA Neuvy-Pailloux et Yannick VRIGNAUD de l'ASCETA Bourges ont reçu la médaille fédérale. Le CSA EM Bourges



et le CSA Tours Centre ont été récompensés au titre du Challenge des clubs. Félicitations à tous.

Bravo à l'équipe d'organisation de la Ligue Occitanie qui a su nous recevoir dans de bonnes conditions et avec chaleur. Rendez-vous à Bordeaux les 5 et 6 avril 2024 avec l'élection du comité directeur et du président, pour la mandature 2024/2028.

■ Par Yannick VRIGNAUD

Lors de l'assemblée générale de la Fédération des Clubs de la Défense, la Présidente de la FCD, la générale Anne-Cécile ORTEMANN, a remis à Yannick VRIGNAUD, président de la Ligue Centre-Val de Loire, la médaille de la FCD pour ses 35 ans de bénévolat au sein de l'ASEAB comme animateur activité gymnastique, de l'ASCETA comme membre du comité directeur et président pendant 15 ans et comme président de la ligue depuis 29 ans.



RÉUNIONS DE ZONE

18 : lundi 12 juin 2023 au CSA Avord

28 : mercredi 31 mai 2023 au CSAG Lucé

36 : mercredi 7 juin 2023 au CSLG Le Blanc

37-41 : lundi 24 avril 2023 au CSA Romorantin

45 : mercredi 7 juin 2023 au CNSO Orléans

INFOS JURIDIQUES

LA COTISATION

Les associations ne sont pas tenues de réclamer une cotisation à leurs adhérents. Toutefois, elles le font le plus souvent afin de financer leur fonctionnement et certaines de leurs actions.

Une cotisation est une somme d'argent que les adhérents versent à l'association pour participer aux dépenses communes. Les caractéristiques de la cotisation sont généralement fixées par les statuts, mais aussi dictées par des considérations fiscales.

Les statuts – ou le règlement intérieur – définissent les modalités de fixation et de paiement de la cotisation. Le principe de la cotisation est fixé par les statuts, et sauf exceptions prévues par la loi, ceux-ci déterminent également l'instance compétente – souvent l'assemblée générale – pour en fixer le montant et le réévaluer.

La cotisation peut être libre, c'est-à-dire à l'appréciation des adhérents. Elle peut être identique à tous les membres ou, au contraire, différente selon leur statut. Enfin elle peut être fixe ou variable – en fonction de l'âge ou de l'ancienneté des adhérents, par exemple, ou indexée sur les revenus.

La cotisation est périodique, ce qui la distingue du « droit d'entrée » qui est exigé par certaines associations lors de la première adhésion. Elle est généralement annuelle et encaissée en début d'année – civile ou scolaire selon les cas. Toutefois, d'autres modalités sont possibles, telles qu'un règlement fractionné.

Le non-paiement de la cotisation peut en particulier être considéré comme une démission, ou encore un motif de perte de la qualité de membre, automatique si les statuts le prévoient ou en tant que sanction disciplinaire.

Sur le plan fiscal, la cotisation peut être considérée comme un don et ouvrir droit à une réduction d'impôt dès lors que son versement n'entraîne pas l'accès à des contreparties directes ou indirectes, telles que la pratique d'une ou de plusieurs activités au sein de l'association.

La seule qualité de membre du comité directeur, de responsable d'activité ou d'animateur, sans contrepartie, peut permettre à ses membres de bénéficier d'une réduction d'impôt.

Par contre, il ne saurait être accepté une quelconque réduction, ou exemption, de la cotisation pour tout membre

apportant sa contribution bénévole au fonctionnement de l'association. Dans ce cas, la Direction Départementale des Finances Publiques et l'URSSAF considéreraient ceci comme un avantage en nature non déclaré, avec toutes les conséquences financières qui en découleraient.

De plus, en vertu de l'article 9 du modèle de statuts datant du 1^{er} juillet 2018, établi par la Fédération des Clubs de la Défense, il est écrit : « Sont membres adhérents toutes les autres personnes à jour de leur cotisation annuelle. ». Ce qui suppose que toute personne apportant son concours à l'intérêt général de l'association, doit d'abord être adhérent, et donc régler sa cotisation comme tout autre membre.

Pour rappel, l'engagement bénévole se définit comme étant l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.

De plus, la participation fédérale de 17,50 €, pour la saison 2022/2023, ne doit pas apparaître dans la cotisation. Cette dernière, appelée parfois « cotisation statutaire », comprend le montant qui reste intégralement dans les comptes de l'association afin de lui permettre de régler les factures pour la saison. La participation FCD n'étant qu'un compte de passage pour un tiers. Les associations qui disposent d'un logiciel de comptabilité doivent saisir les montants afférents en compte de tiers, soit de la classe 4.

Les cotisations de sections, ou participations, n'ont également pas lieu d'être. Elles pourraient être considérées comme le versement financier à la pratique de l'activité et donc être fiscalisables. Ceci d'autant plus, quand leur montant est égal, voir supérieur, au montant de la cotisation de l'association.

En tant qu'association pluri-activités, il n'y a qu'une seule cotisation, qui doit prendre en compte toutes les charges des différentes activités, moins les subventions attendues des différents financeurs.

*D'après Jurisassociations
n°674 du 1^{er} mars 2023*



TRAVAILLEUR AUTOENTREPRENEUR

Il arrive qu'une association dans le cadre de l'animation d'une de ses activités, ou en remplacement momentané d'une animatrice ou d'un animateur d'activité physique ou sportive, sollicite un travailleur autoentrepreneur, par un contrat de prestation de services.

La relation entre l'association donneuse d'ordres et un travailleur autoentrepreneur doit être entourée de garanties assurant une indépendance et une liberté de moyens et d'action au prestataire dans la réalisation de sa mission, sans quoi le risque de requalification de la relation contractuelle en contrat de travail comme le risque de redressement URSSAF sont importants.

Un travailleur inscrit en qualité d'autoentrepreneur relève de la législation des travailleurs salariés s'il apparaît qu'il exerce sa prestation de travail sans aucune indépendance dans l'organisation et l'exécution de sa mission. L'association donneuse d'ordres a alors la qualité d'employeur et est dès lors soumise au paiement des cotisations et contributions sociales.

En conséquence, le fait pour une association de déterminer la prestation au travers : du ou des jours, des horaires, du lieu, de la mise à disposition de son matériel, établit de fait un lien de subordination qui requalifie le contrat de prestation en contrat de travail, et donc de mettre l'association en position de déclarer les différentes charges afférentes à un emploi de salarié.

Dans ce cas, nous ne pouvons recommander aux associations d'établir un contrat de prestation de service avec un travailleur indépendant, et non avec un autoentrepreneur.

Toutefois, il vous faudra demander au prestataire la présentation, tous les 3 mois, du versement de ses cotisations sociales. Sinon, l'association pourrait se voir contrainte de les régler en lieu et place du prestataire, en cas de négligence.

*D'après Jurisassociations
n° 674 du 1^{er} mars 2023*